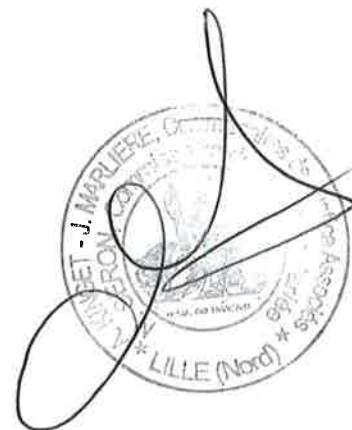




RÈGLEMENT JEU CONCOURS



Article 1 : Date et Lieu

Les 4, 6, 11, 13 et 18 décembre 2023 de 10h à 19h30 (chaque jour ci-avant), le site DECATHLON B'TWIN VILLAGE, situé au 4 rue du professeur Langevin 59000 LILLE (ci-après l'« Organisateur »),

organise un tirage au sort avec obligation d'achat, intitulé "Un ticket d'or à gagner tous les lundis au Click and Retirer du magasin B'twin Village" (ci-après désigné le "Jeu"), dans le but de faire gagner cinq cartes cadeaux d'une valeur de 25 euros chacune aux clients participant au jeu.

Si après le visuel du [ticket d'or](#)

Article 2 : Modalités de la loterie

Article 2.1 : Éventuelles restrictions à la participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique, âgée de dix-huit (18) ans minimum résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel du Site Organisateur et de leur famille (ci-après désigné le « Participant »).

Article 2.2 : Participation au jeu concours

Pour participer à cette loterie, il suffit que le Participant

- Réalise une commande supérieure à 10 euros en magasin et/ou sur internet avec comme lieu de réception, le magasin B'twin Village

Article 2.3 : Détermination des gagnants

Chaque lundi matin, le collaborateur chargé de valider les commandes du jour, choisira au hasard un colis parmi tous ceux disponibles dans l'espace de retrait des commandes et déposera le ticket d'or dans la boîte du client.

Article 3 : Dotations

Article 3.1 : Contenu de la dotation

Ce Jeu est doté comme suivant :

- 5 cartes cadeaux d'un montant de 25 euros TTC chacune



**voir Conditions d'utilisation en magasin et sur l'emballage*

Article 3.2 : Attribution de la dotation

L'attribution des lots se fait comme suivant :

5 gagnants seront tirés au sort et bénéficieront du même lot

Article 4 : Information du/des gagnant(s)

Les gagnants seront informés par la présence du ticket d'or dans leur colis et par un e-mail et/ou SMS en fonction des informations renseignées dans le fichier client des gagnants.

Les cartes cadeaux seront à retirer par les gagnants directement à l'accueil du Site Organisateur.

Article 5 : Retrait des lots

Tout lot non retiré dans le mois suivant le tirage au sort ne sera pas conservé et le gagnant défaillant en perdra le bénéfice sans recours possible.

En aucun cas le lot offert ne pourra être échangé contre sa valeur en espèces ou faire l'objet d'un remboursement par l'Organisateur ou tout autre magasin DECATHLON. Il est entendu que dans le cas où le gagnant opèrerait une telle manœuvre, il perdrait le bénéfice de la totalité de la hotte de nouvelle.

Article 6 : Validité de la participation

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne (même nom, même adresse). Il ne sera attribué qu'un seul lot par personne. Un contrôle d'identité pourra être effectué.

Les participations incomplètes, qui ne remplissent pas les conditions du jeu, seront considérées comme nuls.

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et totale du présent règlement. Le non-respect de ses dispositions entraînera l'exclusion du Participant au jeu concours.

Article 7

Le Site Organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu concours devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.



Article 8 : Communication du règlement

Le présent règlement est affiché sur le site et pourra être communiqué gratuitement à l'accueil du Site Organisateur à toute personne en faisant la demande.

Article 9 : Médiation des litiges de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par DECATHLON. Le médiateur droit de la consommation ainsi proposé est CM2C.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : www.cm2c.fr ;
- ou par voie postale : CM2C - 14 rue Saint Jean, 75017 PARIS

Conformément à l'article L 612-2 du Code de la consommation, l'une des conditions préalables à l'examen du litige par CM2C est la suivante : le consommateur doit justifier avoir tenté de résoudre préalablement son litige directement auprès du Service client de DECATHLON, par une réclamation portée par courrier ou courrier électronique selon les modalités suivantes:

Le centre de relation clients peut être joint :

- par téléphone au 09 69 368 369 (coût d'une communication locale depuis un téléphone fixe en France métropolitaine) de 9h à 20h du lundi au samedi, hors jours fériés.
- Par voie postale à l'adresse suivante : Decathlon France – Service clients Decathlon.fr - 4, boulevard de Mons 59665 VILLENEUVE D'ASCQ

Le Participant peut également se rapprocher des Sites Organisateurs pour toute réclamation.

Article 10 : Données personnelles

Article 10.1 : Participation à la loterie

Dans le cadre du jeu concours organisé par le Site Organisateur, le Participant peut être amené à communiquer certaines données personnelles que le Site Organisateur aura besoin de traiter pour avertir le Participant en cas de gain. La participation à la loterie n'entraîne aucune prise de décision - relative aux données à caractère personnel - entièrement automatisée de la part du Site Organisateur. Les données personnelles du Participant restent à l'intérieur de l'UE, où le Site Organisateur met tout en œuvre pour les protéger en respectant la réglementation européenne. Le destinataire des données est DECATHLON France. Le responsable de traitement des données du Participant est DECATHLON SAS, 4 Boulevard de Mons 59650 Villeneuve d'Ascq.

Le Participant peut consulter et rectifier ses données personnelles. Sous certaines conditions, il peut aussi demander à ce que ses données soient transférées à une autre entité que DECATHLON. Pour ce faire, le Participant peut envoyer un email à cette adresse :



VosDonneesPersonnelles@decathlon.com ou contacter le directeur du Site Organisateur. Le Participant peut également avoir plus d'informations sur le site decathlon.com et sur la page données personnelles.

Article 11 : Le présent règlement est déposé chez un huissier de justice à l'adresse suivante :

Etude de Maîtres MARLIERE et KINGET
Huissiers de justice associés
51 Boulevard de Strasbourg
4ème Étage Immeuble Pythagore
59000 Lille